

# **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**

## **MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES**

---

**Etude de faisabilité et d'opportunité de l'implantation  
d'une station de distribution de GNV**

---

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES du GERS**

6, Place de l'Ancien Foirail  
BP 60362  
30008 AUCH CEDEX

## SOMMAIRE

1 - Dispositions générales du contrat .....	3
1.1 - Objet du contrat .....	3
1.2 - Décomposition du contrat.....	3
1.3 - Réalisation de prestations similaires.....	3
2 - Pièces contractuelles .....	3
3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	4
4 - Durée et délais d'exécution .....	5
4.1 - Délai d'exécution .....	5
4.2 - Délais d'exécution des phases.....	5
5 - Prix.....	5
5.1 - Caractéristiques des prix pratiqués .....	5
5.2 - Modalités de variation des prix.....	5
6 - Garanties Financières.....	5
7 - Avance.....	5
8 - Modalités de règlement des comptes .....	5
8.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs .....	5
8.2 - Présentation des demandes de paiement.....	6
8.3 - Délai global de paiement .....	6
8.4 - Paiement des cotraitants .....	6
9 - Conditions d'exécution des prestations.....	7
9.1 – Description de la mission et livrables attendus.....	7
9.1.1 – Phase n°1 : Collecte de données .....	7
9.1.2 – Phase n°2 : Interviews.....	8
9.1.3 – Phase n°3 : Pré-étude de 3 scénarii GNV .....	10
9.1.4 – Phase n°4 : Déploiement du scénario GNV retenu .....	10
9.1.5 – Phase n°5 : Lettre d'intention .....	11
9.2 - Présentation des livrables .....	12
9.3 - Modifications techniques.....	12
9.4 - Décision de poursuivre .....	12
9.5 - Arrêt de l'exécution des prestations .....	12
9.6 – Conduite de la mission.....	12
10 - Droit de propriété industrielle et intellectuelle .....	13
11 - Constatation de l'exécution des prestations .....	13
11.1 - Vérifications.....	13
11.2 - Décision après vérification .....	13
12 - Garantie des prestations.....	13
13 - Pénalités.....	13
13.1 - Pénalités de retard.....	13
14 - Assurances .....	13
15 - Résiliation du contrat.....	13
15.1 - Conditions de résiliation .....	13
15.2 - Redressement ou liquidation judiciaire .....	14
16 - Règlement des litiges et langues.....	14
17 - Clauses complémentaires.....	14
18 - Dérogations.....	14
19 - Clauses techniques particulières .....	14

# 1 - Dispositions générales du contrat

## 1.1 - Objet du contrat

Les stipulations du présent Cahier des clauses particulières (CCP) concernent :  
Etude de faisabilité et d'opportunité de l'implantation d'une station de distribution de GNV

Le SDEG32 souhaite étudier la pertinence technico-économique de l'implantation d'une (de plusieurs) station(s) GNV sur son territoire. Cette (ces) station(s) devra(devront) être située(s) à un endroit stratégique, afin de favoriser la conversion au GNV de flottes de véhicules des agglomérations et collectivités territoriales (bus, BOM) et permettre l'avitaillement d'autres véhicules comme des flottes de poids lourds, des véhicules utilitaires des sociétés recherchant une solution de mobilité respectueuse de l'environnement, voire être ouverte(s) au public. L'implantation de cette (ces) station(s) GNV devra (devront) réduire l'empreinte environnementale des transports, répondre aux besoins des usagers et maximiser l'utilisation de celle(s)-ci pour rentabiliser les investissements associés.

## 1.2 - Décomposition du contrat

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont réparties en 5 phases définies comme suit :

Phase(s)	Désignation
Phase 1	Collecte de Données
Phase 2	Interviews
Phase 3	Pré-étude de 3 scénarii GNV
Phase 4	Déploiement du scénario GNV retenu
Phase 5	Lettre d'intention

## 1.3 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de la procédure adaptée de l'article 30-I-7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

# 2 - Pièces contractuelles

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-PI, les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes,
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) présentée dans le bordereau des prix,
- La note méthodologique,
- Le cahier des clauses particulières (CCP),
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009.

### 3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Le présent marché comporte une obligation de confidentialité telle que prévue à l'article 5.1 du CCAG-PI.

Tous les documents, informations, données de toute nature auxquels le prestataire a eu accès, à quelque titre que ce soit, à l'occasion ou au cours de l'exécution du marché sont considérés comme secret au sens de l'article 226-13 du code pénal.

Le prestataire, ainsi que l'ensemble de son personnel, est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les données, faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance durant l'exécution de son marché. Les supports informatiques, documents et données de toute nature fournis par l'autorité adjudicatrice au prestataire restent sa propriété.

Conformément à l'article 34 de la loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Prestataire s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le Prestataire s'engage notamment à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés ;
- ne pas utiliser les données, documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent marché ;
- ne pas divulguer ces informations documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des données, documents et informations traités tout au long de la durée du présent marché ;
- procéder à la destruction au plus tard 3 mois après la remise des résultats complets des études de tous les fichiers manuels ou informatisés contenant lesdites données, documents et informations relatif au présent marché et de produire une déclaration dûment signée par une personne habilitée attestant de ladite destruction ;
- prendre toutes mesures pour assurer la confidentialité des données lors des opérations de développement et de maintenance du matériel informatique utilisé dans le cadre du marché ;
- insister, au besoin par écrit, auprès de son personnel (salariés et collaborateurs) sur le caractère personnel des données qu'ils auront à traiter dans le cadre dudit marché et rappeler, à cette occasion, l'obligation au secret à laquelle ils sont engagés dans le cadre des missions qui leurs sont confiées, conformément aux engagements définis au marché.

A ce titre, le Prestataire ne pourra sous-traiter l'exécution des prestations à une autre société, ni procéder à une cession du marché, sans l'autorisation du représentant de l'autorité adjudicatrice.

Le représentant de l'autorité adjudicatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées du Prestataire.

En cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du Prestataire peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-5 et 226-17 du nouveau code pénal.

Les prestations sont soumises à des mesures de sécurité conformément à l'article 5.3 du CCAG-PI.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

## 4 - Durée et délais d'exécution

### 4.1 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de 9 mois en intégrant les phases de validation.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-PI.

### 4.2 - Délais d'exécution des phases

Le délai d'exécution de chaque phase est fixé comme suit :

Phases	Délai
Phase 1 « Collecte de Données »	4 semaines
Phase 2 « Interviews »	8 semaines
Phase 3 « Pré-étude de 3 scénarii GNV »	8 semaines
Phase 4 « Déploiement du scénario GNV retenu »	8 semaines
Phase 5 « Lettre d'intention »	

Ces délais partent, pour la **phase 1**, à compter de la date de **notification du marché** et, pour les autres phases, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations de la phase considérée.

Ces délais s'entendent hors phases de validation.

## 5 - Prix

### 5.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par un prix global et forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

### 5.2 - Modalités de variation des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

## 6 - Garanties Financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

## 7 - Avance

Aucune avance ne sera versée.

## 8 - Modalités de règlement des comptes

### 8.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-PI.

## 8.2 - Présentation des demandes de paiement

Les demandes de paiement seront présentées selon les conditions prévues à l'article 11.4 du CCAG-PI et seront établies en un original et 2 copie(s) portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- le numéro du marché ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- la date d'exécution des prestations ;
- le montant des prestations admises, établi conformément à la décomposition des prix forfaitaires, hors TVA et, le cas échéant, diminué des réfections ;
- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- la désignation de l'organisme débiteur ;
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées (incluant, le cas échéant le montant de la TVA des travaux exécutés par le ou les sous-traitants) ;
- la date de facturation.
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;

Les demandes de paiement devront parvenir aux adresses suivantes : [sdeg@wanadoo.fr](mailto:sdeg@wanadoo.fr) et [jean-michel.walcker@sdeg32.fr](mailto:jean-michel.walcker@sdeg32.fr)

## 8.3 - Délai global de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

## 8.4 - Paiement des cotraitants

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG-PI.

# 9 - Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du contrat (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du contrat).

## 9.1 - Description de la mission et livrables attendus

Les missions et livrables attendus dans chacune des 5 phases du présent marché sont décrits dans les paragraphes ci-après. Il est toutefois rappelé, qu'il est de la responsabilité du Titulaire de proposer la meilleure méthodologie pour chacune des phases. Ainsi, le Titulaire est libre de proposer toute autre action complémentaire, de quelle que nature que ce soit, pour satisfaire aux objectifs et livrables des différentes phases.

Quelle que soit la phase, il est rappelé que :

- sont concernées les flottes de marchandises (poids lourds, VUL et VU), de personnes (bus, taxi, ambulance...), de déchets (Benne à ordures, benne ou poly-bennes...) ainsi que les flottes d'entreprises de taille importante. Dans un second temps, ce travail de qualification pourrait être étendu à d'autres utilisateurs potentiels (ex : cars régionaux...),
- cette étude couvre le département du GERS sur lequel le SDEG32 est compétent,

- sont concernées toutes les entreprises (privées ou publiques) et les collectivités installées sur le territoire sur lequel le SDEG32 est compétent ou celles non installées dans ce périmètre mais dont les véhicules passent fréquemment dans ce périmètre,
- la localisation potentielle de la station GNV devra être à proximité du réseau de distribution du gaz naturel.

Toutes les réunions de restitution auront lieu à AUCH, des points téléphoniques intermédiaires sont possibles pour échanger sur les données et hypothèses de travail.

### 9.1.1 - Phase n° 1 : Collecte de données

La phase n°1 « Collecte de données » vise à réaliser une qualification « macro » des flottes de véhicules par la recherche et l'analyse d'études ou de bases de données des usagers de la route et des flux routiers pour le département du GERS. Une enquête téléphonique pourra être réalisée pour vérifier et/ou compléter ces informations collectées via des études ou bases de données. Par qualification « macro », on entend que la caractérisation des flottes de véhicules est fonction de paramètres « macro » tels que le type et nombre de véhicules, le kilométrage annuel... Cette qualification bien que « macro » se devra d'être exhaustive en termes de complétude de flottes sur les communes desservies en gaz naturel du département du GERS. Un classement de ces flottes en fonction de leur potentiel en GNV est attendu

A noter que la Maitrise d'Ouvrage fournira les 2 études préliminaires suivantes :

- Liste d'utilisateurs potentiels de GNV
- Avant-projet commercial du carburant GNV pour la flotte de Bus, BOM et VL des intercommunalités compétentes desservies en gaz naturel.

Il appartient au Titulaire de recouper, vérifier et compléter ses données.

Les livrables attendus sont à minima un listing des flottes de véhicules et un plan localisant ces flottes avec un indicateur du potentiel en GNV. Par l'analyse de ce listing, le Titulaire proposera à la Maitrise d'Ouvrage une liste d'entreprises (privées ou publiques) et de collectivités, à fort potentiel d'utilisation du GNV, à rencontrer physiquement dans le cadre de la phase n°2. Le potentiel en GNV de cette liste devra être cohérent avec les objectifs du département et des EPCI concernés et les projections de développement du GNV/biogNV y compris les enjeux du power to gas pour le stockage des énergies renouvelables (dans la prolongation des projets GHRYD et JUPITER1000(\*) ). Cette liste sera à discuter avec la Maitrise d'ouvrage lors de la première réunion de restitution. Elle devra comporter au minimum 20 entreprises de transport par poids lourds à interviewer, afin d'atteindre un objectif minimum de 20 équivalents Poids lourds la 1ere année d'ouverture de la station GNV et 50 à termes.

<b>Phase n° 1 « Collecte de données »</b>	
<b>Actions</b>	<b>Livrables attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche d'informations sur les trafics de véhicules</li> <li>• Identification des flottes de véhicules</li> <li>• Qualification « Macro » des flottes par recoupement de données, voire par enquête téléphonique si besoin</li> </ul> <p>Ce premier niveau d'identification conduira au classement de ces flottes en fonction de leur potentiel (par exemple : type et nombre de véhicules, kilométrage annuel...).</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablissement d'un listing des entreprises (privées ou publiques) et de collectivités de disposant d'une flotte de véhicules (transport de marchandise/personne/Déchet...) avec informations de type Nom entreprise/collectivité, adresse, Activité, Siret, CA, coordonnées contact, type et nb de véhicule, calendrier renouvellement véhicule...) + Classement selon le potentiel en GNV</li> <li>2. Cartographie des flottes sur un plan avec potentiel GNV (ex : en kWh)</li> <li>3. Proposition d'une liste d'entreprises (privées ou publiques) et de collectivités, à fort potentiel en GNV, à rencontrer physiquement dans le cadre de la Phase 2 «Interviews », avec un objectif minimum de 20 équivalents Poids lourds la 1ere année d'ouverture de la station GNV et 50 à termes.</li> </ol>

(\*) Enjeux de la transition énergétique Power to Gas et gazéification qui consistent à convertir l'électricité en gaz par la possibilité d'injection d'Hydrogène issu de la filière verte (méthanation) dans le réseau de distribution classique du gaz naturel.

**JUPITER1000** : projet de démonstration du stockage d'énergies renouvelables à Fos sur mer plateforme de démonstrateurs piloté par GRTGaz en partenariat avec l'ADEME et TIGF. Objectif : Transformer les surplus d'électricité renouvelable pour produire de l'hydrogène vert et/ou du méthane de synthèse

**GRHYD** : «Gestion des Réseaux par l'injection d'HYdrogène pour Décarboner les énergies » à Dunkerque en 2017 débutera un projet dont l'objectif est de confirmer la possibilité d'injection d'hydrogène dans les réseaux de gaz naturel d'un quartier neuf à Cappelle-laGrande d'une part, et la production de carburant Hythane® pour alimenter les bus du réseau de transport en commun de l'agglomération dunkerquoise d'autre part.

### 9.1.2 - Phase n° 2 : Interviews

Sur la base de liste établie lors de la phase n°1, cette phase n°2 « Interviews» vise à qualifier finement le parc de véhicules et à définir une ou plusieurs localisations pertinentes pour une station GNV. Les localisations proposées devront réduire l'empreinte environnementale des transports, répondre aux besoins des usagers, maximiser l'utilisation de la station pour rentabiliser les investissements associés et être à proximité du réseau de distribution du gaz naturel. Le Titulaire sera force de proposition et argumentera ses choix.

Cette Phase n°2 « Interviews» consiste donc à réaliser des entretiens au sein même des entreprises (privées ou publiques) et de collectivités avec le directeur et le responsable de la flotte de véhicules (enquête téléphonique interdite pour cette phase n°2). Ces rendez-vous viseront notamment à déterminer toutes les caractéristiques et usage de la flotte (nombre et type de véhicules, rayon d'action, type de transport, origine et destination des flux, remisage au dépôt ou déporté, organisation du transport...) et l'intérêt porté au GNV par l'entreprise (motivation, date de réalisation potentielle, montée en charge et taux de renouvellement véhicule ...). Ces rendez-vous devront identifier également le planning de renouvellement des flottes et les éventuelles adaptations (garage, atelier, gestion de la maintenance) nécessaires à la conversion au GNV

Il appartient au Titulaire de produire et d'instruire un questionnaire avec toutes les questions, paramètres et autres données qu'il jugera utiles pour réaliser une qualification précise des caractéristiques et usages de la flotte. Ce questionnaire sera au format Excel pour faciliter l'analyse des données. Un questionnaire sera fourni pour chaque entretien.

A noter également que si au cours de cette Phase n°2, le Titulaire identifie des flottes à fort potentiel non identifiées lors de la Phase n°1, il pourra les inclure dans les entreprises à interviewer après échange avec la Maitrise d'Ouvrage.

Dans tous les cas, Le Titulaire devra interviewer au moins 20 entreprises de transport par camion poids lourd. A noter que la Maitrise d'ouvrage ou ses partenaires se réserve le droit d'assister à certains de ces interviews d'entreprises.

Les livrables attendus à minima sont un listing détaillé des flottes « à fort potentiel » (Cf. Phase 1) avec une fiche détaillée par flotte, une synthèse des entretiens, une localisation de ces flottes sur un plan associé à un indicateur précis du potentiel en GNV, le planning de renouvellement des flottes, les adaptations nécessaires en vue de la conversion au GNV, l'identification d'une ou plusieurs zones géographiques propices à l'implantation d'une station GNV (avec le potentiel GNV par localisation) avec les avantages et inconvénients technico-économico-réglementaires par zone et les émissions de polluants évités (particules, NOX, CO2) pour du GNV et du bio-GNV.

Lors d'une 2e réunion de restitution, le Titulaire présentera une synthèse de cette phase n°2. Le choix de la zone d'implantation privilégiée sera à discuter avec la Maitrise d'Ouvrage, ainsi que les hypothèses de travail à retenir pour la Phase n°3.

## Phase n° 2 : Interviews

Actions	Livrables attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Pour les entreprises &amp; collectivités retenues en Phase n°1</u>, réalisation d'entretien en vis-à-vis (entretien téléphonique interdit) visant à caractériser finement la flotte :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nature du transport, Type et nombre de véhicule, kilométrage journalier et annuel, Consommation en carburant</li><li>✓ Organisation du transport, nombre de tournée, rayon d'action, origine et destination des flux, remisage au dépôt ou déporté,</li><li>✓ Planning de renouvellement</li><li>✓ Adaptations nécessaires en vue de la conversion au GNV...</li><li>✓ Indicateur de l'intérêt de l'entreprise pour le GNV et le cas échéant nombre de véhicules pouvant être convertis au GNV, planning associé (montée en charge, taux et date de renouvellement véhicule, date de réalisation...).</li><li>✓ Autres paramètres importants laissés à appréciation du Titulaire....</li></ul></li></ul>	<ol style="list-style-type: none"><li>4. Etablissement d'un questionnaire d'enquête pour caractériser précisément la flotte de véhicule et donc les besoins potentiels en GNV (format Excel souhaité avec établissement de calculs en fonction du type de véhicule, nombre de kilomètre...)</li><li>5. Fourniture des questionnaires remplis (Sous Excel ou autre version numérique compatible) et d'un compte-rendu (Sous Word) par entreprise interviewées</li><li>6. Synthèse de l'enquête (sous Word), Typologie des usages actuels et potentiels en GNV</li><li>7. Etablissement d'un potentiel en GNV (Ex : en KWh et nombre de véhicule, autre à définir) pour les années 2016 à 2020. 1 fiche Excel par flotte + 1 fiche pour le Total,</li><li>8. Cartographie des flottes sur un plan avec potentiel GNV (en kWh avec nombre, type de véhicule et kilométrage annuel)</li><li>9. Propositions d'implantations de la (des) station(s) GNV (avec le potentiel GNV par localisation), les avantages et inconvénients technico-économico-réglementaires et des émissions de polluants évités (particules, NOX, CO2) avec du GNV et du bio-GNV. Analyse Comparative et critique.</li></ol>

### 9.1.3 - Phase n° 3 : Pré-étude de 3 scénarii GNV

Pour la zone d'implantation de la (des) station(s) GNV retenue(s) par la Maitrise d'ouvrage à l'issue de la phase n°2, la phase n°3 consiste à étudier trois scénarios GNV plus ou moins volontaristes (en fonction du nombre et du type de véhicules GNV potentiels, de la montée en charge de la station...). Ces 3 scénarios étudieront la faisabilité d'une ouverture au public de cette (ces) station(s) GNV.

Pour chacun de ces scénarios, l'étude détaillera à minima le dimensionnement technique, l'estimation financière (CAPEX et OPEX) et le modèle économique (business plan) de la station ainsi qu'un schéma de principe pour l'implantation. L'étude déterminera également le cout du carburant, le TCO et la pertinence économique du projet par rapport à d'autres carburants pour les différents types de flottes de la station. Ainsi, une comparaison « GNV/autre carburant » sera faite pour chaque envisagée flotte de véhicules. Cette comparaison devra intégrer à minima une comparaison en cout d'achat, cout d'entretien, cout du poste « carburant », valeur revente... Elle débouchera sur un business plan « type » pour chaque flotte identifiée (bus, bon, camions...). Un comparatif environnemental devra être établi avec du GNV et du bio-GNV. Enfin, une synthèse de l'entretien d'un véhicule GNV par type de flotte sera à rédiger, laquelle intégrera également les adaptations éventuelles des garages... D'une manière générale, le Titulaire déterminera tous les paramètres nécessaires à l'éclairage de la pertinence technico-économico-environnementale du projet dans sa globalité (station et utilisateur)

Les livrables attendus à minima sont une synthèse technico-économico-environnementale (niveau APS) de la station, les schémas de principe de l'implantation (niveau APS) de la station, un comparatif économique et environnemental pour les utilisateurs (cout carburant, TCO, temps de retour...), le business plan pour la conversion des flottes identifiées et une synthèse sur l'entretien d'un véhicule GNV...

Une synthèse de cette phase n°3 sera présentée lors d'une 3e réunion de restitution. Sur la base de ces éléments, la maitrise d'ouvrage décidera ou pas de lancer la phase n°4 « déploiement du scénario retenu».

<b>Phase n° 3 : Pré-étude de 3 scénarii GNV</b>	
<b>Actions</b>	<b>Livrables attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour la station, pré-dimensionnement, pré-chiffrage niveau APS (CAPEX et OPEX) et business plan associé</li><li>• Pour les différentes flottes, détermination cout carburant, TCO, retour sur investissement, comparatif avec d'autres carburants. Business Plan pour un transporteur</li><li>• Bilan environnemental pour du GNV et du biogv</li></ul>	<ol style="list-style-type: none"><li>10. Synthèse technico-économico-environnementale de la station GNV (y compris avec fichiers de calcul type Excel),</li><li>11. Schémas de principe pour l'implantation de la station selon la zone retenue,</li><li>12. Détermination des éléments de rentabilité par type de flotte de véhicule, intégrant notamment une comparaison « GNV/autre carburant » en coûts d'achat, coût d'entretien, coût du poste « carburant », valeur revente...</li><li>13. Business plan « type » pour chaque flotte identifiée (bus, bon, camions...)</li><li>14. Synthèse de l'entretien d'un véhicule GNV par type de flotte et des adaptations éventuelles des garages, et ce pour les différents types de flotte</li></ol>

### 9.1.4 - Phase n° 4 : Déploiement du scénario GNV retenu

La Phase n°4 consiste à élaborer l'ensemble des documents nécessaires au lancement d'un appel d'offre pour l'achat et la construction de la (des) station(s) GNV.

Les livrables attendus à minima sont une synthèse technico-économico-environnementale (niveau APD), le plan détaillé de l'implantation retenue (niveau APD) et le planning de construction de la station, les éléments de cahier des charges en vue du lancement d'un appel d'offre pour choisir un ou des fournisseurs (si plusieurs lots) et construire la station GNV (génie civil compris). Le portage de l'investissement de la station GNV sera étudié en fonction de la nature de la maîtrise d'ouvrage (privée, publique, mixte) avec un point sur les conditions de financement et le montage juridique. Un montage

partenarial et financier sera proposé. Un résumé des démarches administratives à engager pour la construction et l'exploitation sera également à fournir avec selon la nature de la maîtrise d'ouvrage, et l'ouverture de station à des tiers du monde professionnel ou du grand public. Une identification des porteurs de projets locaux sera réalisée.

Une synthèse de cette phase n° 4 sera présentée lors d'une 4e réunion de restitution.

<b>Phase n° 4 : Déploiement du scénario GNV retenu</b>	
<b>Actions</b>	<b>Livrables attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimensionnement et chiffrage de la station (niveau APD)</li> <li>• Rédaction du cahier des charges technique de la station GNV</li> <li>• Plan d'implantation de la station (niveau APD)</li> <li>• Planning prévisionnel de la construction de la station et d'achats des véhicules</li> <li>• Recherche des principales procédures administratives et partenariales pour le financement de la station GNV.</li> <li>• Recherche des démarches administratives à engager pour la construction et l'exploitation</li> <li>• Identification des porteurs de projet locaux</li> </ul>	<p>15. Cahier des charges des clauses techniques en vue lancement appel d'offre pour construction de la station GNV (dimensionnement, enveloppe budgétaire par poste, planning, plan...)</p> <p>16. Identification des porteurs de projet locaux potentiels précisant leur degré d'implication</p> <p>17. Synthèse des principales procédures administratives liées au financement de la station GNV. Proposition de montage partenarial et financier en fonction du type de porteurs de projet</p> <p>18. Résumé des démarches administratives à engager pour la construction et l'exploitation</p> <p>19. Fourniture de l'ensemble des éléments techniques, économiques et administratifs élaborés pour ce projet</p> <p>20. Rédaction et Présentation d'un document de synthèse</p>

### 9.1.5 - Phase n° 5 : Lettre d'intention

La Phase n° 5 consiste à faire signer aux entreprises « à fort potentiel GNV » identifiées lors de la phase 2 une lettre d'intention, qui précisera toutes les caractéristiques de la flotte qui sera convertie au GNV (y compris le phasage).

Les livrables attendus sont l'élaboration d'une lettre d'intention et l'obtention de toutes les lettres d'intention remplies et signées par l'ensemble des entreprises « à fort potentiel ». La totalité de ces lettres d'intentions devra être cohérente avec le scénario retenu en phase 3, à charge pour le Titulaire d'apporter toutes les réponses et éclairages demandés par les entreprises avant signature lors de rendez-vous complémentaires

<b>Phase n° 5 : Lettre d'intention</b>	
<b>Actions</b>	<b>Livrables attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'une lettre d'intention précisant le niveau d'engagement en terme de véhicules GNV</li> <li>• Information aux entreprises du scénario de station GNV retenu et réponse à toutes leurs questions nécessaires avant un engagement de leur part</li> </ul>	<p>21. Obtention de l'ensemble des lettres d'intentions signées (en adéquation avec scénario station GNV de la phase3)</p>

## **9.2 - Présentation des livrables**

Les livrables seront adressés dans le respect des délais annoncés dans le planning prévisionnel proposé par le titulaire, ils seront envoyés sur supports numérique et papier aux représentants du Maître d'Ouvrage désignés.

Ces livrables seront relus par le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais. A l'issue de ces délais, les rendus pourront être :

- validés,
- validés avec réserves,
- refusés.

Pour les livrables validés avec réserves, le Titulaire sera autorisé à passer à l'étape ou à la phase suivante de la prestation. Cependant, une partie du paiement concerné pourra être conditionnée par la levée de ces réserves par le Maître d'Ouvrage.

Le refus correspond à une non-conformité ou incomplétude du livrable. Pour les livrables refusés, le Titulaire disposera d'un délai de 2 semaines pour corriger et présenter les documents modifiés. Ce même délai sera utilisé par le Maître d'Ouvrage pour donner une nouvelle validation. Le passage à la phase suivante de la prestation est conditionné par la validation du livrable par le Maître d'Ouvrage.

La charge de travail induite par ces éventuelles mises à jour des livrables sera à la charge du Titulaire et est prise en compte dans le coût forfaitaire proposé.

Ils sont remis selon les formats et sur les supports suivants :

format pdf. Il convient de souligner que le Titulaire est libre de proposer tout autre livrable complémentaire, de quelle que nature que ce soit, permettant au Maître d'Ouvrage de mieux évaluer la pertinence de l'offre

Le titulaire devra remettre 3 exemplaire(s) de chaque livrable demandé dans le cadre du présent contrat.

Chaque livrable devra être remis dans un délai de 2 semaines.

## **9.3 - Modifications techniques**

Pendant l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur peut prescrire au titulaire des modifications de caractère technique ou accepter les modifications qu'il propose. La formulation de ces modifications suite à l'acceptation par le pouvoir adjudicateur du devis détaillé du titulaire donne lieu à un avenant.

## **9.4 - Décision de poursuivre**

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant ou à l'émission d'une décision de poursuivre prise par le pouvoir adjudicateur.

## **9.5 - Arrêt de l'exécution des prestations**

En application de l'article 20 du CCAG-PI le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des interventions qui font l'objet du contrat, à l'issue de chaque phase du prestataire définie au CCP.

## **9.6 - Conduite de la mission**

La bonne exécution des prestations suppose que le titulaire n'affecte qu'un seul responsable chargé de le représenter auprès du Maître d'Ouvrage.

Le nom ainsi que les coordonnées téléphoniques, e-mail et adresse postale sont impérativement spécifiées par le titulaire dans son offre.

Exceptionnellement, le titulaire pourra solliciter un changement temporaire ou définitif du responsable. Le changement de ce responsable devra être notifié par lettre recommandée avec AR au moins 15 jours avant son remplacement.

Par dérogation à l'article 3.4.3 du CCAG, le représentant du pouvoir adjudicateur disposera de 15 jours pour accepter ou refuser le remplacement.

A défaut de désignation, ou si ce remplaçant est récusé dans le délai indiqué ci-dessus, le marché est résilié dans les conditions prévues de l'article 32 du CCAG-PI.

- Rôle du responsable charge de représenter le Titulaire
- Le responsable est l'interlocuteur unique vis-à-vis des échanges contractuels avec le maître d'ouvrage. A ce titre, il est réputé avoir pouvoir pour :
- Assurer le devoir d'information envers le Maître d'ouvrage,
  - Répondre à toutes les questions liées à la bonne exécution des prestations,
  - Mettre en place toutes actions et moyens nécessaires à la bonne exécution du marché,
  - Gérer les sous-traitants éventuels.

## **10 - Droit de propriété industrielle et intellectuelle**

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du pouvoir adjudicateur et du titulaire est l'option A telle que définie au chapitre 5 du CCAG-PI.

## **11 - Constatation de l'exécution des prestations**

### **11.1 - Vérifications**

Les vérifications seront effectuées dans un délai de 2 mois à compter de la date de livraison, conformément aux articles 26 et 27 du CCAG-PI.

### **11.2 - Décision après vérification**

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues à l'article 27 du CCAG-PI.

## **12 - Garantie des prestations**

Aucune garantie n'est prévue.

## **13 - Pénalités**

### **13.1 - Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 1.0/3000, conformément aux stipulations de l'article 14.1 du CCAG-PI.

Par dérogation au CCAG, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités journalières de retard.

## **14 - Assurances**

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-PI, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

## **15 - Résiliation du contrat**

### **15.1 - Conditions de résiliation**

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 29 à 36 du CCAG-PI.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5.0 %.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

## **15.2 - Redressement ou liquidation judiciaire**

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

## **16 - Règlement des litiges et langues**

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de PAU est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

## **17 - Clauses complémentaires**

Le titulaire disposera des études préliminaires suivantes :

- Liste d'utilisateurs potentiels de GNV,
- études déjà réalisées dans le cadre du PCAET.

## **18 - Dérogations**

- L'article 2 du CCP déroge à l'article 4.1 du CCAG - Prestations Intellectuelles
- L'article 13.1 du CCP déroge à l'article 14.3 du CCAG - Prestations Intellectuelles